

Sans mutation, l'enseignante envisage la démission

Sophie Gilles est professeure des écoles depuis cinq ans. Actuellement en poste à Orvaux, dans l'Eure, elle remue ciel et terre pour obtenir sa mutation dans l'Orne. En vain.

« L'Orne est soi-disant un département déficitaire, autant en gendarmerie que dans l'Éducation nationale, on s'est dit qu'il n'y aurait pas de souci pour revenir », imaginait Sophie Gilles, professeure des écoles de 30 ans. Depuis le mois de mars et la mutation de son gendarme de mari dans leur département d'origine, la jeune femme, enceinte de son deuxième enfant, « remue ciel et terre » pour obtenir la sienne.

Cinq ans qu'elle enseigne. Cinq ans qu'elle se bat pour suivre son époux. « Il a commencé sa carrière en Alsace. C'est là-bas que j'ai décidé de devenir professeure des écoles », retrace-t-elle. Sophie décide de passer son concours à Versailles, « pour être à mi-chemin entre l'Alsace et la Normandie ». L'objectif du couple, depuis le début : retrouver l'Orne. « On savait que c'était là qu'on voulait vivre. Nous avons acheté notre maison à Sentilly dès que j'ai réussi mon concours. »

Deux ans au même endroit

Il y a quatre ans, son mari atterrit dans l'Eure. L'enseignante parvient à obtenir un poste en Eure-et-Loir. Pas tout à fait ça, mais pas loin. « J'avais une demi-heure de route, ça allait. » L'année d'après, dans le mille. « J'ai réussi à obtenir l'Eure, on a été tous les deux pendant deux ans au même endroit, dans un logement de fonction de la gendarmerie. »

Cette fois, malgré ses demandes répétées, l'institutrice ne parvient pas à obtenir gain de cause. C'est l'incompréhension : « Les années précédentes, pour passer de l'Eure à l'Orne, il fallait environ 200 points. Je les avais, souffle Sophie. Sauf que pour la rentrée 2020, je ne sais pas par quel mystère, il en fallait 850 ! »

« **Les situations sont différentes d'une année sur l'autre, tout dépend du niveau de tension, ce qui justifie les différences de points requis**, explique la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de l'Eure. **Au moment où elle a fait sa demande, nous manquons d'effectifs. C'est d'ailleurs toujours le cas. Nous sommes un service public, nous nous devons de mettre un enseignant face à un élève. »**

Arrêtée jusqu'en mai

En septembre, Sophie Gilles n'a finalement pas retrouvé ses élèves. « **Mon gynécologue a décidé de m'arrêter** », indique-t-elle. Trois heures de route par jour, un triple niveau à assurer à l'école, des horaires à rallonge... Trop dangereux, trop stressant. « **Mais mon congé maternité va se terminer début mai, je ne vois pas comment je vais pouvoir gérer deux enfants et un boulot à cette distance !** » s'angoisse la maman.

De la place dans le privé

Résignée, Sophie en est arrivée à une radicale conclusion : démissionner. « **Il y a de la place dans le privé, mais pour obtenir un poste durable, il faut que je quitte la fonction publique et que je repasse un nouveau concours** », souffle-t-elle.

En novembre, pour l'ouverture des dossiers de mutation, l'enseignante retentera quand même sa chance dans le public. Sans trop y croire. « **Nous n'avons pas encore de visibilité pour l'année prochaine**, précise de son côté la DSDEN. **La carte scolaire, qui va établir les besoins, sera établie à la fin de l'année.** »

Tiphaine LE BERRE.



Sophie Gilles, professeure des écoles à Orvaux, dans l'Eure, se désespère de ne pas obtenir sa mutation dans l'Orne. Ouest-France